



Centre itinérant de pratiques artistiques jeunes. <http://artscenesetcie.org>
18 place de l'église (entrée rue de la cité, 1^{er} étage) 46400 Saint-Céré
Tél. 05.81.48.01.62 – mail : artscenes46@yahoo.fr

- le bourg - 46400, Saint-Vincent-Du-Pendit
Sans hébergement - pour les 6-12 ans
Renseignements et inscriptions : 05.65.64.12.24

L'ALSH de l'été expliqué aux enfants : Cet été nous déborderons d'imagination pour utiliser la machine à remonter le temps et traverser les époques. Chaque semaine nous développerons un thème différent et tu pourras vivre de grandes aventures, des jeux et des rencontres avec les grands personnages de l'Histoire avec un grand H, des chasses au trésor, de la pêche ou encore de l'astronomie. Une fois par semaine, le Centre de Loisirs organisera une sortie exceptionnelle (sites classés du patrimoine, parc accro-branches, spectacle de chevaliers, piscine, jeux intercentres...). Les activités se dérouleront à la Ferme des Cerisiers, dans les bois et près d'un ruisseau. Tu pourras y trouver des cachettes et construire ton village de cabanes avec pleins de nouveaux amis. Il y a aussi de nombreux animaux qui peuplent la ferme : chèvres, agneau, poneys, lapins, poules avec leurs poussins ... Tes vacances seront remplies de surprises et de découvertes !

Infos pratiques des séjours sans hébergement : L'ALSH de l'été accueillera 20 enfants de 6 à 12 ans. Tous les jours, du **lundi 6 juillet au vendredi 14 août** (sauf jours fériés). Une garderie sera mise en place de 8h30 à 9h30 et de 13h à 14h. Les activités débuteront à 9h30 le matin et 14h l'après-midi. Les familles devront venir chercher les enfants à l'accueil de la Ferme des Cerisiers, en mi-journée entre 12h et 13h et le soir entre 17h30 et 18h. Vous trouverez facilement la Ferme des Cerisiers grâce au fléchage à partir de la route de Leyme. Elle se situe juste au-dessus de la salle des fêtes de Saint-Vincent-Du-Pendit et vous pouvez vous garer sur la place du village ou sur le parking de la salle des fêtes. **Le centre sera fermé le 14 juillet et à partir du 14 août au soir.**

Les enfants qui resteront toute la journée devront se munir d'un pique-nique bien étiqueté avec leurs noms pour le repas du midi. Ce pique-nique sera gardé au réfrigérateur et peut être réchauffé au micro-onde. Les goûters de 10h et 16h seront fournis par l'ALSH.

Dans un petit sac à dos, les enfants devront également s'équiper d'une gourde, d'une casquette et d'un maillot de bain avec une serviette. Prévoir de bonnes chaussures fermées pour tous les jours. En cas de pluie, pensez à l'imperméable efficace et Fiche d'inscription « **un été avec la machine à remonter le temps** » en ALSH

Du 6 juillet au 14 août 2015 - Ferme des cerisiers aux bottes.

Inscription : Le projet pédagogique est à votre disposition au bureau et sur le site internet. Le dossier complet doit nous parvenir **au plus tard** 3 jours avant le premier jour de présence de l'enfant au centre.

1. Le bulletin d'inscription ci-joint, complété et signé est à renvoyer le plus tôt possible à l'adresse de l'association en renseignant les dates que vous réservez dans le calendrier en bas de la page.
2. La fiche sanitaire de liaison remplie recto-verso et signée.
3. Une copie de l'attestation de l'assurance extra scolaire 2014/2015.
4. Un chèque de 16 € pour l'adhésion familiale annuelle à l'association ou le numéro d'adhérent 2015.

Modalité de règlement : Nous calculerons le prix à payer en fonction des renseignements que vous nous aurez fournis dans votre dossier d'inscription. Nous vous adresserons aussitôt, la facture à régler avant le premier jour de fréquentation de l'ALSH. Vous pouvez payer à la demi-journée ou prendre une carte de 10 demi-journées ouvrant droit à une réduction de 10 %. Les enfants inscrits à l'ALSH des mercredis ont droit à 5% de réduction sur un séjour (voir programme des séjours). Possibilité d'échelonner le paiement sur trois mois. Titres de paiement acceptés : réduction CAF, MSA, CE, Chèques Vacances, Conseil Général.

Tarif selon le Quotient Familial :

TARIF SELON LE QF	QF <430€	QF de 430€ à 750€	QF de 750€ à 1500€	QF > 1500€
La ½ journée	5€	7€	9€	10€
La carte 10 ½ journée	45€	63€	81€	90€

Nous vous prions de régler intégralement l'ALSH dès réception de la facture et avant qu'il ne débute. N'oubliez pas d'inscrire au dos du chèque le nom de l'enfant et le numéro de la facture. Si vous réglez avec plusieurs chèques, datez-les du jour mais écrivez au dos les dates échelonnées de dépôt souhaité. Vous devez impérativement fournir les justificatifs CAF, MSA, CE, chèques vacances, Conseil Général au moment de l'inscription.

**REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIR SANS HEBERGEMENT (ALSH)
A LA FERME DES CERISIERS (SAINT-VINCENT-DU-PENDIT)**

FONCTIONNEMENT GENERAL

1. L'ALSH présente pour chaque session :

- Un projet pédagogique et un projet de fonctionnement (horaires, lieux, activités, règles de vie).
- Une équipe d'animation diplômée selon le cadre de la DDCSPP (direction départementale de la cohésion social et de la protection départementale).

2. Ce que les enfants doivent apporter au Centre de Loisirs :

Des affaires adaptées aux activités et au temps : il est souhaitable que les vêtements soient marqués au nom de l'enfant.

3. Les enfants ne doivent apporter ni objet dangereux ou de valeur, ni jouet.

L'équipe d'animation décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration (y compris téléphones, tablettes, appareils photos). En outre si l'enfant apporte, avec le consentement de son animateur, son instrument de musique ou une tente pour participer à l'activité, Arts Scènes et Compagnie s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires à son bon usage et s'engage à son remplacement en cas de détérioration.

4. Conditions d'un traitement médical

Les animateurs ne peuvent administrer une médication que si elle est attestée par un certificat et accompagné d'une ordonnance.

5. Responsabilité des accompagnants du jeune

Le matin, l'enfant est confié personnellement au responsable de la structure, par un parent ou une personne habilitée. Le soir, l'enfant repart avec le parent ou la personne habilitée préalablement inscrite sur la fiche d'inscription, qui se présente au responsable de l'ALSH. Seuls les enfants munis d'une autorisation parentale pourront repartir non accompagnés.

6. Annulation des inscriptions à l'ALSH et aux séjours associés.

Toute annulation d'inscription survenue avant les 10 jours précédant le début des activités donnera lieu à un remboursement intégral du séjour sans hébergement par l'association Arts Scènes et Compagnie. Au-delà de ce délai, l'association conservera un montant égal à 30% du prix de l'inscription à l'ALSH et aux séjours associés. Exception faite pour les annulations accompagnées d'un certificat médical ou justifiées par un problème d'ordre familial très sérieux.

7. Vie de l'association et participation de la famille.

TOUTE FAMILLE AYANT UN ENFANT INSCRIT EST ADHERENTE DE FAIT ET CHAQUE ADHERENT PEUT PARTICIPER A LA VIE DE L'ASSOCIATION.

- L'assurance de l'association M A I F, couvre la responsabilité civile des bénévoles et de tous les adhérents, parents et enfants (dans le cadre des activités de l'association).
- Des commissions pour permettre la réalisation du projet de l'association sont mises en place pour les adhérents : commission pour les activités de loisirs (ALSH) ; commission pour l'organisation des animations culturelles ; commission des prestations pédagogiques et commission pour la compagnie professionnelle. Les adhérents peuvent être informés des dates de réunions en en faisant la demande.
- Les bénévoles qui participent à l'encadrement de certaines activités doivent nous remettre leur identité complète avec lieu et date de naissance le plus tôt possible.
- Les bénévoles actifs et les salariés sont tenus à la clause de confidentialité concernant les jeunes accueillis.
- Les bénévoles peuvent être remboursés de frais engagés avec l'accord de l'équipe d'animation, sous présentation de justificatifs (facture, note de caisse) pour la comptabilité.
- Tous les adhérents à partir de 15 ans, peuvent voter à l'AG et être élus au CA.
- Tous les adhérents peuvent demander par mail les statuts et les comptes rendus d'assemblées générales.

Bulletin d'inscription ALSH du 6 juillet au 14 août 2015

« Un été avec la machine à remonter le temps »

Je soussigné(e) Mme M.....

Adresse :

Mail :@.....

Téléphone : Mobile

Souhaite inscrire à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) mon (mes) enfant(s) :

Fille/Fils.....Né(e) le.....

Fille/Fils.....Né(e) le.....

L'adhésion associative familiale annuelle obligatoire est de 16 €.

N° de chèque pour l'adhésion :ou n° adhésion 2015 :

Pour le calcul à partir du quotient familial :

N° d'allocataire CAF :Nom du parent allocataire :

Afin de nous permettre de calculer le prix du séjour de vos enfants et de vous adresser la facture qui sera impérativement à régler avant la présence de l'enfant dans le centre, veuillez remplir le calendrier de présence ci-dessous.

Vous avez la possibilité de prendre une carte de 10 demi-journées qui vous offrira une réduction de 10 %. La carte est personnelle pour chaque enfant.

Je souhaite demander une carte de 10 demi-journées qui me donnera droit à 10% de réduction Oui Non

Calendrier

	Semaine 1					Semaine 2				Semaine 3					Semaine 4				
Juillet 2015	Lun 6	Mar 7	Mer 8	Jeu 9	Ven 10	Lun 13	Mer 15	Jeu 16	Ven 17	Lun 20	Mar 21	Mer 22	Jeu 23	Ven 24	Lun 27	Mar 28	Mer 29	Jeu 30	Ven 31
Matin																			
Après midi																			

	Semaine 5					Semaine 6				
Aout 2015	Lun 3	Mar 4	Mer 5	Jeu 6	Ven 7	Lun 10	Mar 11	Mer 12	Jeu 13	Ven 14
Matin										
Après midi										

En jaune, les journées de sorties éducatives et ludiques ! Prévoir la journée entière, arriver à l'heure pour le départ en bus (8h30) et penser au pique-nique du midi !

Date et signatures des parents, précédées de la mention « *bon pour accord* ».
J'atteste avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur de l'ALSH.